

110 - Accueil du public en territoire

**110 - 130 - Accueil du public en territoire -
Propositions financières - Budget primitif 2017**

Rapport n° CD/2016/116

Service Chef de file :

I4 - Service de coordination des politiques sociales territoriales

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le service public départemental d'action sociale qui relève de la compétence des Départements repose sur le principe d'un accueil inconditionnel des publics. Il s'exerce en particulier dans les centres médico-sociaux qui peuvent faire l'objet de travaux d'extension et de réhabilitation pour répondre aux besoins d'accueil de la population, à l'instar des travaux qui sont envisagés en 2017 à Wissembourg.

De plus, l'action des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociales (UTAMS) se concrétise par la mise en œuvre d'un accompagnement social individuel en direction des personnes fragiles. Cet accompagnement peut également prendre la forme d'actions collectives de prévention au sein de groupes constitués d'usagers volontaires partageant des problématiques communes. Ce type de pratiques a vocation à se développer dans le cadre de projets partenariaux de développement social local et constituera un axe fort du futur schéma départemental d'action sociale de proximité qui sera proposé à l'approbation de l'Assemblée départementale en mars 2017.

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action et par section :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Service gestionnaire (Code) (env)	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
11010	F	Accueil des publics en territoire	I410 Service de Coordination des Politiques Sociales Territoriales	2 500.00	3 254.00
11010				2 500,00	3 254,00

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
11030	I	Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux	105 000.00	80 000.00
		TOTAL	105 000,00	80 000,00

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
13010	F	Actions de prévention	12 000.00	31 500.00
		TOTAL	12 000,00	31 500,00

Le principe d'accueil inconditionnel du service public départemental d'action sociale de proximité est appliqué aujourd'hui au plus proche de la population. Les Bas-Rhinois ont en effet accès à ce service dans 91 sites sur le territoire départemental dont 17 sur le périmètre de la ville de Strasbourg.

L'accueil est le premier niveau de service rendu à la population bas-rhinoise : les travailleurs sociaux et les secrétaires médico-sociales exercent des missions d'accueil, d'écoute, d'information et d'analyse liminaire sur la situation des personnes exprimant une demande sociale. Cela permet ainsi d'orienter les Bas-Rhinois vers les différentes offres de service existantes dans le domaine social qui peuvent être assurées soit directement par le Département, soit par d'autres partenaires associatifs ou institutionnels (Communes, Pôle Emploi, organismes d'assurance maladie ou d'allocations familiales,...).

C'est un service qui peut être pleinement valorisé au regard de son rôle essentiel en termes de connaissance des besoins de la population bas-rhinoise, de repérage des difficultés sociales, de prévention et d'accès aux droits.

11010 – Accueil des publics en territoire

En 2015, les professionnels des UTAMS ont accueilli et accompagné 21 028 ménages et ont réalisé 73 757 entretiens (en 2014 : 20 516 ménages ont été accompagnés et 71 062 entretiens réalisés) soit une progression de 2% du nombre de personnes accueillies.

Les problématiques rencontrées sont les suivantes, par ordre d'importance :

- la gestion quotidienne : gestion administrative, gestion budgétaire, aide financière, aide en nature, surendettement, urgence alimentaire, transport, accès à la culture
- le logement : accès au logement, maintien dans le logement, urgences, aides au paiement des factures de fluides et d'énergie, expulsions, prévention par l'accompagnement budgétaire et par des actions spécifiques avec les bailleurs
- l'insertion professionnelle : accompagnement des bénéficiaires du RSA, fonds d'aide aux jeunes
- l'enfance-famille, portage du volet préventif : soutien à la parentalité, actions de prévention, soutien financier dans le cadre d'un projet éducatif, évaluation des informations préoccupantes, décisions de mise en place et mise en œuvre de mesures administratives (action éducation à domicile), enquêtes préalables à l'adoption,
- la santé : si l'UTAMS ne délivre pas de soins, son rôle est majeur dans l'accès aux soins. Son action sur les addictions et l'accès aux droits est une composante déterminante de l'accompagnement des publics,
- l'aide à la personne : conflits conjugaux, conflits familiaux, lutte contre l'isolement, maintien à domicile, vulnérabilité, accès en établissement.

355 professionnels mènent une intervention à la croisée de tous les dispositifs d'action sociale (autonomie, insertion, enfance, vulnérabilité, logement...) dans les 5 UTAMS.

Les montants proposés en recettes pour 2017 proviennent des deux logements d'urgence situés à Neuwiller-les-Saverne qui sont gérés par l'Unité territoriale d'action médico-sociale Ouest.

Ce mode d'action mobilise deux types de dépenses internes : les moyens en ressources humaines pour un montant de 14,5 millions d'euros ainsi que la mise à disposition de locaux pour assurer l'accueil du public et des professionnels.

11030 – Création, extension et réhabilitation des centres médico-sociaux

Dans le cadre du regroupement des services sociaux présents à Wissembourg au sein du site unique de la Commanderie, une 2ème tranche de travaux estimée à 700 000 € était prévue pour accueillir notamment l'ESPAS (Espace d'Accueil Senior) et la MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer), les bureaux de l'équipe d'animation du territoire et les élus.

A la demande de la Communauté de Communes, les locaux occupés par ces deux services ont dû être libérés plus rapidement. Ces deux services ont pu rejoindre les locaux de la Commanderie plus rapidement que prévu sans que les aménagements de la seconde tranche aient pu être réalisés.

Il est ainsi nécessaire de réaménager à minima les locaux pour reconfigurer les lieux et les adapter aux besoins. Ce projet est estimé à 90 000 €. Les crédits de paiement nécessaires pour 2017 s'élèvent à 80 000 €.

La commission de l'emploi, de l'insertion et du logement a émis un avis favorable le 14 novembre 2016.

13010 – Actions de prévention

Les 5 Unités Territoriales d'Action Médico-Sociales (UTAMS) du Département mettent en œuvre au plus près de la population, la politique départementale d'action sociale de proximité.

Celle-ci se concrétise en premier lieu par l'intervention des 355 professionnels en UTAMS qui sont à la croisée de tous les dispositifs d'action sociale existants dans les domaines de l'autonomie, de l'insertion sociale et professionnelle, et de l'enfance. Au-delà de la mise en œuvre de ces dispositifs, le service proposé est plus large et vise à accueillir, écouter, informer, orienter tous les Bas-Rhinois et à accompagner les plus fragiles d'entre eux selon trois niveaux d'intervention :

- 1- L'accueil: il s'agit d'écouter l'utilisateur, de comprendre la nature de sa demande sociale, de l'informer et de l'orienter le cas échéant vers d'autres partenaires ou acteurs.
- 2- Le diagnostic social: lorsque la situation le nécessite, un état des lieux de la situation de l'utilisateur est réalisé et débouche sur un plan d'action, impliquant ou non la collectivité
- 3- Le traitement: celui-ci consiste en la mise en œuvre du plan d'action quand l'intervention d'un professionnel social ou médico-social de la collectivité est nécessaire.

L'accompagnement des personnes n'est pas exclusivement individuel, il est également mené au travers d'actions collectives de prévention.

L'action collective est un mode d'intervention en travail social qui favorise des réponses plus globales au profit d'utilisateurs rencontrant les mêmes difficultés sociales. Elle repose sur la participation des usagers et permet, en y associant les partenaires locaux, d'inscrire le territoire dans une démarche de développement social.

Par ailleurs, la loi définit les compétences d'intervention des Départements en matière de développement social.

Le développement social local constituera un axe fort du futur schéma départemental d'action sociale de proximité qui sera présenté en Assemblée Plénière dans le courant du 1^{er} semestre de 2017. Il s'agit d'une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.

Par exemple :

A Marmoutier « les rencontres et animations solidaires » ont été organisées pour permettre aux habitants de rompre l'isolement social et de découvrir Air et Vie (une association de loisirs) et à terme de fréquenter les structures de loisirs qui existent dans la commune, de prendre confiance en soi, d'oser prendre un temps pour soi et enfin de pouvoir être à l'aise dans un groupe.

En 2015, les thèmes des ateliers de loisirs solidaires ont été : la cuisine automnale sur le thème de la pomme (confection de gelée de pommes et compote) et une rencontre autour des jeux d'entraide mutuelle.

Sur l'Eurométropole Nord, l'action « être locataire aujourd'hui » est menée en partenariat avec les Communes, des associations et Electricité de Strasbourg.

Cette action s'adresse à un public qui rencontre des difficultés liées au logement. Les usagers sont accueillis en ateliers hebdomadaires, orientés par les secrétaires médico-sociales, les travailleurs sociaux UTAMS et les partenaires.

L'animation des ateliers est réalisée par des travailleurs sociaux et partenaires (CCAS, associations déléguées) qui apportent des informations sur l'accès au logement et les droits et devoirs du locataire. Un autre atelier mensuel présente les éco-gestes et permet d'échanger sur la consommation d'énergie.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire les crédits qu'il est pour le développement d'actions collectives et de développement social au sein des UTAMS à hauteur de 31 500€.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscription au budget primitif 2017 des axes 110 et 130 - Accueil du public en territoire.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY